



## Commune de Créancey

### BUDGET PRIMITIF 2023 (BP 2023) – note brève et synthétique

Le Budget Primitif de l'exercice 2023 (BP 2023), voté le 7 avril, est un acte d'autorisation de dépense que le Conseil Municipal donne au Maire. Il prévoit l'équilibre, les dépenses et recettes qui seront réalisés sur l'année et dont l'exécution sera retracée dans le Compte Administratif (CA) dressé à la fin de l'exercice comptable et avant le 30 juin de l'année suivante. Voté après l'adoption du CA 2022, il reprend les résultats et les soldes de l'exercice précédent.

	2022		2023	
	<i>investissement</i>	<i>fonctionnement</i>	investissement	fonctionnement
soldes N-1 repris	- 92 558,98	159 886,53	- 17 348,30	156 489,49
solde des restes à réaliser	- 27 750,00	-	72 717,88	-
BP hors soldes N-1	348 100,00	424 744,45	411 750,00	515 395,00
<b>TOTAL BP</b>	547 459,00	464 322,00	471 780,72	671 884,49
	1 011 781,00		1 143 665,21	

### FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement progresse de 263 932€ dont 144 032€ de transfert à la section d'investissement et 40 377€ sur le compte utilisé en réserve. Le volume réel du budget ne croit ainsi que de 79 523€. Le taux d'épargne évolue positivement de 40%.

#### Dépenses

Ce budget est marqué par une hausse des crédits d'entretien de 33 500€ et concernera principalement un reliquat 2022, l'abattage des arbres le long de l'A38 mais également des travaux d'entretien dans les logements et sur la voirie. Les hausses de coût sont notamment prises en compte sur le transport des élèves et sur le gaz pour la salle polyvalente.

Sans secrétaire de Mairie pendant plusieurs mois, les dépenses de personnel diminuent ainsi provisoirement de 4% avec une marge gardée en cas de hausse de la valeur du point d'indice déterminant la rémunération des fonctionnaires. La contribution au service départemental d'incendie et de secours progresse de 6,8% soit 692€.

Les autres lignes comptables ont été ajustées au plus près des réalisations de crédits de 2022 mais sans modification notable.

#### Recettes

Les prévisions budgétaires relatives aux taxes foncières perçues évoluent de 10% (+25 861€) sans hausse des taux de fiscalité pour la colonne communale. La revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 7,1% se conjugue avec une évolution physique des constructions assujetties sur la commune. Sur les compensations fiscales, la croissance est encore plus importante (+81 716€). Cela s'explique par l'implantation récente d'un gros bâtiment industriel nouvellement assujetti et disposant d'allègements fiscaux compensés par l'Etat. Les composantes de la dotation globale de fonctionnement progressent de 3 297€. Les autres recettes sont évaluées avec beaucoup de prudence mais les locations de salle reprenant, des évolutions positives seront constatées.

## INVESTISSEMENT

En report de l'exercice 2022, sont inscrits, en dépenses, les crédits nécessaires au paiement de la facture de travaux de la rue d'Arnay et en recettes les subventions liées à la première phase de travaux de la chapelle de Panthier.

Une nouvelle tranche est prévue pour la chapelle de Panthier à hauteur de 147 000€ sur le clocher et la flèche. Ensuite, l'autre gros projet concerne le remplacement de l'éclairage public de la zone du Pré Raby (25 000€) et les travaux d'accessibilité de la Mairie avec un aménagement paysager limitant l'imperméabilisation des sols (15 500€).

Des crédits sont inscrits pour l'amélioration de la qualité thermique du bâtiment de la garderie périscolaire et la porte d'entrée de l'école non remplacée lors des travaux de rénovation (9 900€).

Une provision de 10 000€ est constituée pour amorcer les études de rénovation de la salle polyvalente et le remplacement de son chauffe-eau est prévu. Des crédits sont également inscrits pour des travaux et achats sur les équipements routiers et la signalétique. Des aménagements dans les logements et sur les espaces publics environnant la salle des fêtes sont planifiés. Le véhicule de l'agent technique municipal devra être remplacé dans l'année (12 000€) et une nouvelle tondeuse a été acquise au printemps par anticipation de vote du budget, avec une délibération spécifique en mars (10 000€).

Les subventions relatives aux dossiers déjà amorcés en 2022 et non engagés sont inscrites en prévision alors que les financements des nouveaux projets ne sont pas intégrés au budget, à ce stade, par prudence.

Un emprunt court terme avait été souscrit en 2022 et devra être intégralement remboursé en 2023 à l'aide des subventions perçues. Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2023, dans le budget primitif mais cela pourrait être réétudié en cours d'année pour gérer un décalage de trésorerie, en attendant le versement du solde des subventions.

***La commune de Créancey, du fait de la démarche d'accueil des entreprises et constructions nouvelles, dispose de ressources fiscales dynamiques. La gestion rigoureuse et les projets menés sur plusieurs mandats lui permettent d'équilibrer facilement le budget 2023.***

## RATIOS

	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	686,96 €	<b>800,00 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement / population	755,77 €	<b>917,07 €</b>
Dépenses d'équipement brut / population	531,85 €	<b>476,96 €</b>
Encours de dette / population	434,17 €	<b>526,37 €</b>
Dotations Globales de Fonctionnement (recette) / population	30,25 €	<b>36,12 €</b>
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	29,30%	<b>24,23%</b>
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	102,48%	<b>114,15%</b>
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	70,37%	<b>52,01%</b>
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	57,45%	<b>57,40%</b>
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement.	9,10%	<b>12,77%</b>